

**ALLOCUTION DE MONSIEUR
PIERRE MAUROY
A L'OCCASION
DE L'ASSEMBLEE PLENIERE
DU CONSEIL COMMUNAL
DE CONCERTATION
HOTEL DE VILLE
SAMEDI 5 JUIN 1999**

Monsieur Michel FALISE, Adjoint au Maire, délégué à la Démocratie participative, président délégué du Conseil Communal de Concertation,

Mesdames et Messieurs les vice-présidents et présidents de Commission,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal de Concertation,

Mesdames et Messieurs les Elus,

Mesdames et Messieurs,

*Bernard le
Pauline Dubois
Jacques Delidem
Eric Jeunot*

Je suis particulièrement heureux de venir saluer aujourd'hui les membres du Conseil Communal de Concertation, au terme de leur huitième Assemblée Plénière.

Vous venez d'évoquer, Monsieur Falise, avec cette simplicité et cette clarté d'expression que nous apprécions tous, les enjeux de l'action menée depuis trois ans, et les perspectives qui s'ouvrent maintenant.

La création d'un Conseil Communal de Concertation était l'une des principales promesses que nous avions faites aux Lillois en 1995. Elle a été rendue possible non seulement par la volonté municipale, mais également par vous, Monsieur le Recteur Falise.

Le Conseil Municipal de Lille a décidément de la chance avec ses Recteurs successifs.

Il y a vingt-deux ans, le Recteur Guy Debeyre mettait en oeuvre à ma demande, avec un esprit visionnaire, la Décentralisation Municipale, qui est l'un des grands atouts de notre vie locale.

Il y a quatre ans, Monsieur le Recteur Falise, vous êtes entré à l'Hôtel de Ville avec une philosophie, je vous cite, celle d'"agir avec, et non plus agir pour, de penser localement pour agir globalement, d'ouvrir chacun à la dimension collective".

Le prochain Conseil Municipal, qui se tiendra dans un mois, permettra aux Elus municipaux de prendre connaissance du rapport d'étape que vous leur présenterez, avant le renouvellement triennal qui interviendra à la rentrée.

Pour ma part, Mesdames et Messieurs, je veux dès maintenant vous remercier et vous féliciter pour le considérable travail accompli depuis trois ans, dans un esprit de transversalité qui en est aussi l'une des grandes réussites.

Avec plus de 150 réunions, et plus de vingt-cinq avis déjà adoptés, le bilan de l'activité du Conseil Communal de Concertation est en effet exceptionnel.

Ce résultat est d'autant plus remarquable que, chacun en est conscient, les membres de cette Assemblée ont également des activités associatives et professionnelles extérieures au fonctionnement de cet organisme, qui est désormais l'une de nos fiertés légitimes.

Les nombreux articles consacrés par la presse nationale et étrangère au Conseil Communal de Concertation de Lille, et la liste des villes qui se sont inspirées de notre expérience, une vingtaine en France et 6 en Europe, montre que son rayonnement est réel.

Ce rayonnement a été certainement un des facteurs importants de l'attribution à notre ville, il y a quelques mois, du titre enviable de "Ville la plus futée en matière de démocratie locale".

En effet, vous l'avez rappelé, Monsieur Falise, le Conseil Communal de Concertation est une émanation du suffrage universel, comme le sont nos conseils de quartier. Sa création, par une délibération municipale du 24 juin 1996, a été l'acte de naissance de sa légitimité citoyenne.

Son action originale, la pertinence, la régularité et la qualité du travail accompli depuis trois ans ont pérennisé cette légitimité, qui rejoint désormais les grandes réussites de la démocratie participative lilloise.

Le mouvement que nous avons lancé il y a bientôt vingt-cinq ans, avec la création des Conseils de Quartier et des mairies de quartier, le développement des commissions extra-municipales, l'ouverture de la Maison de la Nature et de l'Environnement, de la Maison du Citoyen et de la Médiation, et bientôt celle d'une Maison des Associations, ce grand mouvement de démocratie locale et de concertation s'est accentué et amplifié avec le Conseil Communal de Concertation.

La liste des avis rendus témoigne non seulement de la diversité des dossiers que vous ouvrez, mais également de leur relation étroite avec les préoccupations et les attentes quotidiennes des Lillois.

Je ne peux les citer tous, mais je relèverai ceux qui me paraissent à ce titre les plus significatifs:

la zone franche, le stationnement payant, les plan locaux d'action pour le logement, le commerce et l'environnement, la politique gérontologique, le contrat local de sécurité...

L'ordre du jour de l'Assemblée Plénière qui s'est tenue aujourd'hui, atteste également de cette volonté de réfléchir sur des sujets importants pour nos concitoyens, dans des domaines parfois fort différents.

Ainsi, le partenariat avec les associations, le réaménagement du boulevard Hoover-Dubuisson, le plan local d'action pour le tourisme, l'intercommunalité et l'association Lille-

Lomme, l'ouverture des commerces le dimanche, la politique municipale en matière de santé publique, et le développement du sport, qui constituaient cet ordre du jour très chargé, sont des sujets de débats, de réflexions et de décisions pour les Elus, et d'actions à entreprendre pour les services municipaux.

Dans ce contexte, quel est, quel doit être le rôle du Conseil Communal de Concertation, ~~dont la vocation n'est pas de faire, ni de décider, ces deux compétences relevant de l'autorité municipale~~ ?

Ce rôle est justement celui que vous avez su remplir, mesdames et Messieurs: écouter, réfléchir, proposer, dans un souci de respect mutuel et de coopération avec les Elus et les services de la Ville.

Les Plans Locaux d'Action de la Municipalité sont à mes yeux un bon exemple de cette coopération, et de l'apport des réflexions du Conseil Communal de Concertation aux décisions municipales, dans le respect de la spécificité de chaque interlocuteur.

Il faut que nous
soyons tous deux
à la même
porte

Le renforcement de la coordination entre votre institution et les Elus et services municipaux est l'une des clefs de notre dialogue constructif et permanent, car nous le savons, une porte a toujours une serrure de chaque côté, et ces deux serrures doivent fonctionner ~~en~~ ^{ensemble} ~~en~~ ^{au} même temps pour que la porte soit ~~ouverte~~ ^{ouverte} toujours ouverte.

Dans cet esprit, j'ai souhaité que les délibérations du Conseil Municipal sur des sujets évoqués préalablement par le Conseil Communal de Concertation mentionnent systématiquement l'avis exprimé ~~exprimé~~ par votre institution, comme c'est le cas pour les dossiers municipaux intéressant les Conseils de Quartier.

Par ailleurs, un fonctionnaire d'autorité, Monsieur Jean-Pierre Guffroy, a été chargé d'assurer le renforcement de la coordination administrative entre la Ville de Lille et le Conseil Communal de Concertation.

Mesdames et Messieurs, les perspectives qui s'ouvrent, les défis qui se présentent imposent aujourd'hui un nouveau regard, une réflexion encore plus élargie, où la démocratie participative va jouer un rôle éminent.

La fin de ce siècle est marquée par une forte transformation des territoires, et une attente de nos concitoyens, pour une proximité d'autant plus grande que ces territoires ne cessent de s'agrandir.

L'enjeu reste effectivement le même, quelle que soit la dimension: européenne, régionale, communautaire ou communale. Cet enjeu est la démocratie locale, et l'expression des habitants.

La Décentralisation mise en oeuvre en 1982 a été le socle de cette démocratie locale, dont les projets de loi actuels du Gouvernement sur l'intercommunalité sont le prolongement indispensable.

Le débat sur l'augmentation des compétences communautaires, qui anime aujourd'hui la métropole lilloise, participe également à cette interrogation centrale. Comment faire davantage, à l'échelle d'un plus vaste territoire, avec quels moyens, mais aussi avec quelle légitimité démocratique ?

Enfin, et c'était justement ce matin un des thèmes de votre ordre du jour, le projet d'association entre Lille et Lomme s'inscrit dans la continuité logique de ce regard élargi dont je viens de parler.

Je remarque d'ailleurs que l'intitulé de votre ordre du jour est précisément: " Intercommunalité et association Lille-Lomme ".

Tel est bien l'un des enjeux principaux. Car l'association Lille-Lomme, si elle répondra aux défis de taille critique rencontrés depuis toujours par Lille, et aux difficultés de développement que connaît désormais la ville de Lomme, aura également un rôle encore plus déterminant, dont l'avis du Conseil Communal de Concertation résume à mon sens explicitement les termes.

Je le cite: " L'association Lille-Lomme n'aura de sens et de fécondité citoyenne que si elle est conçue et mise en oeuvre dans une perspective élargie, et comme une étape d'un processus qui doit s'affirmer et s'étendre. La perspective élargie est celle d'une métropole européenne forte et rayonnante, riche et respectueuse de ses diversités, vivifiée par la démocratie représentative et participative, portée par la conscience d'appartenance et la volonté de vivre ensemble de sa population. Elle appelle le renforcement de la ville-centre en cohérence et au bénéfice d'un développement équilibré de l'ensemble de l'agglomération ".

Le développement équilibré des territoires, la bonne gouvernance, sont les multiples facettes du dialogue démocratique et de la participation des citoyens aux décisions.

Devons-nous alors imaginer la création d'un Conseil Communal de Concertation à l'échelle métropolitaine ?

La perspective de la création d'un Conseil Economique et Social métropolitain a effectivement été évoquée, lors de la réunion qui s'est tenue le 19 avril dernier à Lille-Grand Palais, à laquelle vous assistiez, Monsieur Falise.

Dans un premier temps, je souhaite organiser prochainement des Assises de la Métropole, dont les travaux et les conclusions constitueront la première étape de ce processus, auquel j'entends naturellement fortement associer le Conseil Communal de Concertation de Lille.

Ainsi, quelle que soit la forme du débat, et la nature des structures qui l'animeront, l'action et la légitimité du Conseil Communal de Concertation en feront non seulement un interlocuteur incontournable, mais surtout incontestable, par les forces qui le composent, et les réflexions qu'il nous propose.

Mesdames et Messieurs, nous avons donc encore beaucoup de travail commun.